

2023-06-29-27 : Adoption et mise en œuvre de la Charte d'engagement dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau (2022-2025)

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf juin à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD, Jean-Pierre BOISNEAU, Joël ESNAULT, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Frédérique LEHON, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jacques BONHOMMET, Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU, Patrice TROISPOILS, Pascal CHEVROLLIER, Marie-Claude HAMARD, Emmanuel CHARLES, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Juanita FOUCHER, Liliane LANDEAU, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Valérie AVENEL, Pierre-Pascal BIGOT donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Patrice TROISPOILS donne pouvoir à Yamina RIOU, Pascal CHEVROLLIER donne pouvoir à Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD donne pouvoir à Nooruddine MUHAMMAD, Emmanuel CHARLES donne pouvoir à Virginie GUICHARD, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Annick HODÉE

Secrétaire de séance : Pascal CRUBLEAU

Membres en exercice :50
Membres présents :35
Pouvoirs :8
Quorum :26
Votants :43
Votes pour :43
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 23/06/2023
Date d'affichage: 12/07/2023

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230629-2023-06-29-27-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU le Plan Climat Air Energie Territorial de l'Anjou Bleu, et notamment l'action 3.1.1 « Mettre en place un programme d'économie d'eau multi-acteurs ;

VU le Projet de territoire des Vallées du Haut-Anjou, et notamment l'axe 2.2.2 « Gérer les ressources en eau, notamment au regard des besoins de l'agriculture » ;

VU la Responsabilité Sociétale des Organisations, et notamment le principe d'action 14 « Limiter les consommations de ressources » ;

VU l'avis favorable de la commission environnement du 10 mai 2023 ;

CONSIDERANT que la réalisation du Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau (SDGRE, 2022-2028) par le Conseil Départemental de Maine-et-Loire, en co-pilotage avec l'Etat, et en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau du département (collectivités, établissements publics locaux, représentants de l'Etat, organisations professionnelles et associations) a permis l'élaboration d'un état des lieux de la ressource en eau, et d'un programme d'actions pour la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ;

CONSIDERANT que les projections des études prospectives sont les suivantes :

- L'augmentation des températures (+3°C, en 2100) conjuguée à la baisse des précipitations moyennes, notamment en période estivale et automnale (-8%, en 2100), conduisent à une diminution de la ressource disponible en eau (-30%, en 2100) ;
- Les besoins en eau (+19%, en 2050) devraient également accroître le risque de conflit d'usages, cette situation est jugée préoccupante, avec le contexte actuel, sur la qualité et quantité d'eau en Maine-et-Loire (6% des masses d'eau superficielles en bon état, et 52% des masses d'eau souterraine) ;
- Les tensions devraient donc s'accroître sur les principaux consommateurs de la ressource en eau en Maine-et-Loire, entre autres l'agriculture (50%) et l'eau potable (46%) ;

CONSIDERANT que la charte d'engagement du SDGRE a pour vocation de mobiliser tous les acteurs de l'eau du département pour améliorer la gestion de la ressource eau dès à présent et sur les 6 prochaines années (2022-2028). Les axes d'intervention de la charte d'engagements sont les suivants :

Accusé de réception en préfecture
44-2023-10163-2023-09-07-DE
Date de télétransmission : 12/07/2023
Révision : 0

AXE 1 : Protéger les milieux

- AXE 2 : Ralentir le cycle terrestre de l'eau**
- AXE 3 : Faire preuve de sobriété dans les usages de l'agriculture**
- AXE 4 : Faire preuve de sobriété dans les usages de l'industrie, du commerce et de l'artisanat**
- AXE 5 : Faire preuve de sobriété dans les usages de l'eau potable**
- AXE 6 : Substituer la ressource**
- AXE 7 : Mobiliser la ressource**

CONSIDERANT que ce sont 25 structures volontaires qui se sont engagées dans la mise en œuvre de près de 150 actions à l'échelle départementale. Le suivi de la mise en œuvre des actions se fera à travers 3 instances : le Comité départementale de l'eau (CDE), le Comité technique (COTEC) et des groupes de travail (GT) thématique : GT1 (Plan d'eau et infrastructure agro-agro-écologique), GT2 (Solutions fondées sur la nature), GT3 (Economie d'eau), GT4 (Substitution et mobilisation de la ressource), GT5 (Evaluation de la mise en œuvre) ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) a proposé d'intervenir dans ses domaines de compétence, notamment au travers des actions suivantes :

- **Sensibilisation à la gestion à la parcelle des eaux pluviales ;**
- **Réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration du Lion d'Angers ;**
- **Inventaire des zones humides ;**
- **Inventaire des zones de reboisement potentiel.**

ENTENDU l'exposé de Monsieur BRU, rapporteur,


APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver et mettre en œuvre la Charte d'engagement dans le cadre du Schéma Départemental de gestion de la Ressource en Eau (2022-2025) ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 29 juin 2023
au Lion d'Angers,

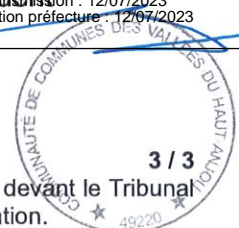
Etienne Glémot



Pascal Crubleau

Secrétaire de Séance

Accusé de réception en préfecture
049-290071868-20230629-2023-06-29-27-DE
Date de réception : 12/07/2023
Date de réception préfecture : 12/07/2023



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de la publication.